



Séance ordinaire du 2 juin 2025

Infos du maire

La journée de l'environnement, malgré la mauvaise température, a été un beau succès et l'activité *Un enfant un arbre*, qui a pour but de planter un arbre pour chaque enfant né à Piedmont dans l'année, avait lieu à ce moment également.

Le maire signale que le parc pour enfants face au bureau municipal est très populaire et tient à remercier le personnel des loisirs pour son implication à ce niveau. Le parc Gilbert-Aubin, d'ici la mi-juin, sera doté de modules de jeux, balançoires et activités de toutes sortes pour les enfants, ce qui sera une belle amélioration.

Le balayage de rue est terminé et le marquage était sur le point de commencer au moment de la tenue de la séance. Le maire trouve dommage que le marquage dure 6 mois et que nous devions passer le printemps et une partie de l'été sans marquage, mais le balayage préalable est obligé. Également, la peinture résiste peu mais est plus écologique que la peinture plus résistante.

La fête Nationale aura lieu à la gare le 24 juin, entre 13 h et 16 h. De nombreuses activités sont prévues, dont un chansonnier, des jeux gonflables, un taureau mécanique et un spectacle de magie. Une subvention de 2500 \$ a été octroyée par le gouvernement du Québec pour la tenue de l'événement. *Piedmont en fête*, la grande fête d'été, aura lieu le 8 août prochain et la programmation sera dévoilée ultérieurement.

Piedmont en fête se tiendra le samedi 8 août et la programmation sera divulguée ultérieurement.

Pannes d'électricité dans la zone du mont Belvédère

De nombreux citoyens et propriétaires de commerces dans la zone du mont Belvédère se sont présentés au conseil, demandant à la Municipalité d'agir dans le dossier. Un groupe Facebook a d'ailleurs été créé à ce sujet. On dénonce des pannes nombreuses et parfois de très longue durée. Hydro-Québec a récemment été rencontré par la direction générale et certaines explications quant à la fréquence des pannes ont été avancées. La végétation serait parfois en cause, et des campagnes d'émondage ont lieu en continu depuis 2024. En outre, il y aurait un problème avec cette ligne, qui passe au-dessus de l'autoroute. En effet, les vibrations causées par le flot de voitures engendreraient des *clins d'oeil*, c'est-à-dire de courts moments où les fils entreraient en collision les uns avec les autres, causant une panne momentanée. Bien que de courte durée, ces pannes peuvent causer des bris d'équipement, vu la surtension. La Municipalité a adopté une résolution afin de demander à Hydro-Québec d'agir dans le dossier.

Nouveau plan d'urbanisme

Le projet de règlement visant l'adoption du nouveau plan d'urbanisme a été déposé sur le site web le 20 mai dernier. Plusieurs citoyens, ainsi

que le conseiller Bernard Bouclin, ont souligné de vives inquiétudes au sujet de ce qui y est présenté. Le document, lourd de 698 pages, est qualifié d'inaccessible au citoyen moyen.

Les citoyens ont techniquement jusqu'au 20 juin pour faire parvenir un avis écrit ou verbal à la Municipalité quant au contenu du règlement, ce qui donne un mois jour pour jour à partir de la date de publication sur le site web. La consultation sur le projet de règlement ayant lieu le 10 juillet prochain, le maire a toutefois précisé que les avis seraient reçus jusqu'à cette date.

Plusieurs citoyens se sont inquiétés du fait que la date de consultation coïncide avec la période des vacances. Le maire a indiqué qu'il était nécessaire d'avancer dans ce dossier, qui est sur la table depuis plus de 3 ans et a mobilisé le conseil, l'administration, ainsi qu'une firme externe. Il avance que les citoyens ont élu un conseil pour se pencher sur ces questions et que le travail a été fait.

Bernard Bouclin a spécifié que plusieurs articles sont inquiétants et il suggère aux citoyens de se concentrer sur les éléments du règlement qui concerne leur zone en propre afin de ne pas s'y perdre. Il avance que le règlement permettra la densification de plusieurs zones sur le territoire, en plus d'étendre la superficie d'occupation des terrains de manière notable.

Le maire a quant à lui avancé que le territoire sera désormais mieux protégé. Il s'est refusé à tout autre commentaire, spécifiant que la consultation publique du 10 juillet allait être l'occasion de discuter du projet de règlement.

PPCMOI chemin du Pont

L'entreprise Soluo, qui est actuellement installée sur la rue Principale, tout près de plusieurs habitations, ainsi que du CPE de la Vallée, souhaite déménager ses installations sur le chemin du Pont, en face de la boulangerie Merci la Vie. Cette entreprise étant spécialisée dans les installations sceptiques, elle doit recourir à de la machinerie lourde.

Les nouvelles installations planifiées sur le chemin du Pont ne respectant pas la réglementation actuelle, une demande de PPCMOI a été déposée. Plusieurs dérogations y sont demandées, dont une, majeure, pour un empiètement sur la bande riveraine afin de construire un chemin d'accès. La bande riveraine étant établie au strict minimum légal, soit 10 m, le chemin serait donc construit à moins de 10 m du grand Ruisseau.

Le conseiller Bouclin a voté à l'encontre de cette demande, arguant que Piedmont, contrairement à plusieurs Municipalités, a adopté un règlement vraiment minimal en termes de protection des bandes riveraines, puisque plusieurs Municipalités demandent une bande protégée de 15 m. Selon lui, aucun compromis ne devrait être fait à cet égard et il mentionne être certain que des solutions peuvent être trouvées à ce niveau.

Les autres conseillers ont voté en faveur de l'adoption du PPCMOI, et ce, tel que recommandé par le Comité consultatif sur l'urbanisme (CCU). Pour eux, il s'agit avant tout de faire la balance des inconvénients : Le site actuel de la compagnie n'est pas favorable à l'usage qui en est fait. Rappelons que le CPE est à grande proximité, en plus de nombreuses résidences. Le site de la rue du Pont est quant à lui attenant à la 117 et serait beaucoup plus approprié.

Le conseiller Lefebvre ajoute, au sujet de la bande riveraine, que le chemin actuel n'est pas légal et que peu importe l'usage qui serait fait du terrain, il serait nécessaire de construire un chemin assez large pour permettre l'accès aux véhicules d'urgence.

Nouveaux branchements à l'égout

Le contrat pour l'égout et l'aqueduc sur le chemin du Ruisseau a été octroyé, au montant de plus de 446 000 \$. Le conseiller Bouclin s'est toutefois opposé à ces travaux, craignant que le dépassement de la capacité impartie à

Piedmont dans le cadre de l'entente avec Saint-Sauveur vienne ajouter des coûts supplémentaires encore inconnus.

Le maire a expliqué que le projet sur le chemin du Ruisseau, comme celui du CPE à être construit, a été approuvé avant que la Municipalité ne se sache potentiellement en situation de dépassement du débit prévu à l'entente avec Saint-Sauveur. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle ces deux projets ont fait l'objet d'une exception lors de l'application du moratoire interdisant temporairement tout nouveau branchement sur le territoire.

Correspondances

Deux mauvaises nouvelles sont annoncées : après les pluies de juin 2024, des demandes de subventions avaient été logées au gouvernement du Québec. 64 000 \$ avaient été demandés pour le chemin Eddy et environ 122 000 \$ pour le chemin des Perdrix. Les subventions obtenues sont nettement en deçà, soit 3 685 \$ pour le chemin Eddy et 7 426 \$ pour le chemin des Perdrix.

Ressources humaines

Le Conseil a fait l'annonce de l'embauche de deux nouveaux directeurs, soit M. Rhéal Ouellet aux travaux publics et M. David Corbeil-Hénault aux finances.

Travaux publics

Un contrat de 24 793,21 \$, taxes incluses, a été octroyé sur une durée de trois ans pour la refécution du logiciel de télémétrie visant à quantifier les débits au niveau de l'égout et de l'aqueduc.

Un camion Ford F-350 sera acquis au coût de 89 475,22 \$ taxes incluses.

L'appel d'offre pour la chargeuse-rétrocaveuse a été annulé, certaines exigences techniques étant à revoir.

Urbanisme

Une cession en argent pour fins de parc et d'espace naturel correspondant à 10 % de la valeur du terrain a été demandée pour le lotissement du lot 6371 552 sur le chemin de la Montagne.

Un contrat de 103 740,68 \$ a été octroyé dans la foulée des opérations de décontamination du parc Gilbert-Aubin. Rappelons que le parc est sis sur d'anciennes carrières et qu'il est contaminé sur une partie de sa superficie.

Le conseil a déposé le plan directeur d'aménagement du parc Gilbert-Aubin. Il s'agira officiellement d'un parc quatre saisons avec volets culturel et événementiel. Le plan sera disponible sur le site internet de la Municipalité. Une terrasse en bois traité y sera prochainement construite au coût de 21 300 \$ plus taxes.

Questions des citoyens

La propriétaire de la boulangerie Merci la Vie manifeste qu'il y a un problème de stationnement, puisque de nombreuses personnes se stationnent chez eux pour accéder au territoire. La propriétaire demande une pancarte pour inviter les gens à se stationner dans les endroits appropriés. Au sujet du déversement d'égout dont la bâtisse a souffert, elle mentionne qu'elle souhaite s'entendre avec Piedmont afin de régler le litige et cesser les frais d'avocats. Le maire mentionne qu'une pancarte sera installée afin de suggérer d'autres stationnements aux gens. Il ne commente pas au sujet des procédures judiciaires en cours, mais souligne qu'il a bien entendu.

Parc du Pont— Le quai n'est plus là et une citoyenne demande à ce qu'il soit réinstallé. On indique qu'il a été emporté par les eaux et qu'il n'est fort probablement pas réparable. Il sera donc nécessaire d'en acheter un nouveau, mais rien de cela n'avait été prévu au budget, on doit donc s'attendre à un certain délai.

Inondations chemin Hervé— Une citoyenne demande un état de la situation. Le dossier avance selon le maire. On souhaite des travaux pour 2026, mais des expropriations doivent être faites.

Consultation PUBLIQUE

Projets de plan et de règlements d'urbanisme

JEUDI
10
JUILLET

19 H

Golf de
Piedmont

201, chemin de la Montagne

**VOYEZ COMMENT
PIEDMONT
prévoit
encadrer son
développement
et protéger ses
milieux naturels**

Participez à la consultation publique portant sur les projets de plan et de règlements d'urbanisme, incluant les règlements de zonage et de lotissement, adoptés le 20 mai 2025.

Consultez les documents
officiels au :
www.piedmont.ca

**Faites entendre
votre voix.**

**Votre opinion
est importante.**

piedmont.ca

Municipalité de
PIEDMONT